



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2025

N° DEL20250625-2025060123

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-cinq juin à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mercredi 18 juin 2025

Présents :

Charles DAYOT, Hervé BAYARD, Marie-Christine BOURDIEU, Gilles CHAUVIN, Catherine PICQUET, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Claudie BREQUE, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAULT, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Nathalie GARCIA, Philippe EYRAUD, Hicham LAMSIKA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathieu ARA, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Françoise LATRABE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Jean-Baptiste SAVARY, Bruno MINDE, Jean-Noël CAPDEVILLE

Excusés avec procuration :

Farid HEBA a donné pouvoir à Chantal PLANCHENAULT ; Nathalie GASS a donné pouvoir à Gilles CHAUVIN ; Pascale HAURIE a donné pouvoir à Catherine PICQUET ; Philippe DE MARNIX a donné pouvoir à Claudie BREQUE ; Jean-Marie BATBY a donné pouvoir à Jean-Jacques GOURDON ; Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA ; Delphine LEBLANC a donné pouvoir à Nathalie GARCIA ; Marina BANCON a donné pouvoir à Charles DAYOT

Secrétaire de séance : Marie-Christine HARAMBAT

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>27</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>8</u>
<u>Votants</u>	<u>35</u>



OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DES LANDES POUR L'ORGANISATION DU CARREFOUR LANDAIS DES COLLECTIVITES 2025.

Rapporteur : Christophe HOURCADE

BUDGET PRINCIPAL

L'association des maires et présidents de communautés des Landes organise tous les 2 ans le Carrefour Landais des Collectivités (CALAC).

Cette année, cet événement a eu lieu à Mont de Marsan le 12 juin 2025. Le thème de ce 5^{ème} CALAC était « quand l'intelligence artificielle transforme le quotidien de nos collectivités ».

L'événement met en relation élus du département, entreprises et services de l'État autour de tables rondes et de conférences sur la gestion de la vie publique.

La commune de Mont de Marsan a accepté d'être partenaire de l'événement en accordant une subvention de fonctionnement de 5 000 € et la mise à disposition du hall de Nahuques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 18 juin 2025,

Considérant la demande de subvention de l'association des maires et présidents de communautés des Landes pour l'organisation du CALAC 2025,

Considérant l'intérêt du carrefour landais des collectivités organisé par l'association des Maires et Présidents de Communautés des Landes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 5 000 € à l'association des maires et présidents de communautés des Landes pour l'organisation du carrefour landais des collectivités 2025,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 040-214001927-20250625-250625H1729H1-DE



**POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL.**

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».